...ADEMIE OF LA N OR...ANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 7 SEPTEMBRE.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croscent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1865.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent cet état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1865.

Primes d'incendie	$392,151 71
Primes de mer	129,368 15
Primes de navigation	388,540 50
	$1,007,260 45
Montant des primes expirées	
Prime payées et estimées	
Perte d'incendie	$24,692 06
Perte de navires	28,426 20
Perte de navigation	48,540 50
La compte payé au lieu de perte	79,762 37
Taxes payées	55,142 34
Réassurances payées	61,397 21
Frais et pertes, dépensés, usinies, timbres, comptoir en moins, &c.	149,166 09
	668,461 64
	$338,798 81
Bénéfice net	
Montant des primes participant au dividende scrip	$87,551 39
L'actif de la Compagnie est comme suit:	404,711 80
Billets garantis par hypothèques	$66,545 00
Billets garantis par collatéraux	39,984 46
Billets	31,163 51
Propriétés foncières	80,000 00
Prêts sur bons consolidés et en banque de la Ville	70,000 00
Prêts sur actions de banques	29,000 00
Scrip primaire du 6 pour cent	35,353 20
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,875 00
Du pour primes et en voie de perception	393,040 17
En caisse	397,639 82
	$1,147,180 50

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. ODGEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent composé, sur tous ses certificats non payés de scrip à partir depuis des dits certificats, à partir du premier lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont ordonné de faire un dividende de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées qui ont droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1865, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams, Samuel H. Kennedy,
C. T. Bouldoc, James J. Hagan,
Saml H. Newman, A. Duboin,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Newman Jackson, A. Orel,
A. Tessier, A. B. Keeling.

mai 7 1865

Compagnie d'Assurance de l'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1865.

Primes sur les risques d'incendie	$122,397 94
" " " des rivières	41,721 15
" " " des mers	65,308 76
	229,427 85
	28,619 60
En moins, primes remboursées	2,435 44
	200,222 44
Primes non expirées le 30 avril 1865	32,278 36
	232,500 74

Perte payées dans la même période, savoir:

Perte par les incendies	$23,015 79
" " les rivières	2,209 46
" " les mers	35,411 43
Total des pertes	63,236 68
Réassurances sur la vie	7,616 80
Dépenses, intérêt sur le scrip, comptoir, compte de pertes, commissions et escompte	74,361 25
Taxes et Revenu intérieur	7,951 73
Quinze pour cent réassurance	30,254 87
Intérêt, pour lequel on a payé	38,670 13—398,971 41
Bénéfice net	$11,529 29

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Il est de capital	158,129
Prêts garantis par hypothèques	274,500 14
Prêts sur actions	27,550 12
Scrip sur primes	20,349 27
Actions bons et autres garanties	125,000 00
Bons	61,721 43
Comptes individuels pour primes	28,976 47
Et primes flottantes	19,593 73
	$26,350 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHAPELLA, Président.

M. CRAWFORD, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans
Assermenté et signé par devant moi, ce 9 mai 1866.
R. MUNDER, notaire public.

Les Directeurs ont décrété, en faveur des actionnaires, un dividende de seize piastres et 65 cents par action. Le dit dividende sera payé au crédit du stock-holder.

Il est en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir de Lundi, 10 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les pertes des mers des navires et leurs pertes ou leurs cargaisons, et par l'incendie, aux taux courants de prime, et remboursera vingt pour cent aux personnes qui se sont assurées.

DIRECTEURS:

J. H. Elmer, E. F. Générès,
A. Coquille, R. W. Adams,
R. W. Adams, W. B. Kendall,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Saignoret, A. Gouhin,
Jno J. Adams, A. Bouquerel,
V. Burthe, J. Goldstein
mai 7 1865 R. Saby

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMEMENT aux ordres de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues	$629,611 50
Sur:—	
Primes d'incendie	$142,966 66
Primes de mer	31,343 42
Primes de rivière	24,272 43
	$198,582 51
En moins, primes non expirées	28,888 46
Primes remboursées	1,474 88 — 29,063 36
Primes nettes	$169,949 62
Perte payées sur:—	
Sur les risques d'incendie	$27,218 97
Sur les risques de mer	31,156 17
Sur les risques de rivière	16,740 72
	$75,115 86
Réassurance	8,748 42
Crème pour cent sur bourse	10,254 54
Taxes et Revenu intérieur	19,979 22
Frais, pertes et pertes intérêt de scrip, comptoir et intérêt sur moins	25,702 70 — 142,800 34
Montant des primes participant	$ 48,550 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Du pour primes en voie de perception	$ 61,694 10
Scrip pour primes	27,507 80
Prêts hypothécaires, bonds de fer	32,311 00
Prêts sur actions de banques	71,651 50
Prêts sur actions de Compagnie d'Assurance Mutuelle	72,522 00
Prêts sur actions	18,427 50
Prêts sur hypothèques	15,867 43
Prêts sur bons	20,948 12
Le susdit tableau est une exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 10 décembre 1865.
SAMUEL MEYERS,
Deuxième juge de paix
dans et pour la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer, à partir de 9 février prochain, un intérêt sur les certificats de scrip non payés; ils ont de plus décrété un dividende de vingt-cinq pour cent sur le montant des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'avril prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos A. Adams, Saml H. Kennedy,
C. T. Bouldoc, James J. Hagan,
Saml H. Newman, A. Duboin,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Newman Jackson, A. Orel,
A. Tessier, A. B. Keeling.

mai 7 1865

Compagnie d'Assurance de l'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1865.

Primes sur les risques d'incendie	$122,397 94
" " " des rivières	41,721 15
" " " des mers	65,308 76
	229,427 85
	28,619 60
En moins, primes remboursées	2,435 44
	200,222 44
Primes non expirées le 30 avril 1865	32,278 36
	232,500 74

Perte payées dans la même période, savoir:

Perte par les incendies	$23,015 79
" " les rivières	2,209 46
" " les mers	35,411 43
Total des pertes	63,236 68
Réassurances sur la vie	7,616 80
Dépenses, intérêt sur le scrip, comptoir, compte de pertes, commissions et escompte	74,361 25
Taxes et Revenu intérieur	7,951 73
Quinze pour cent réassurance	30,254 87
Intérêt, pour lequel on a payé	38,670 13—398,971 41
Bénéfice net	$11,529 29

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Il est de capital	158,129
Prêts garantis par hypothèques	274,500 14
Prêts sur actions	27,550 12
Scrip sur primes	20,349 27
Actions bons et autres garanties	125,000 00
Bons	61,721 43
Comptes individuels pour primes	28,976 47
Et primes flottantes	19,593 73
	$26,350 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHAPELLA, Président.

M. CRAWFORD, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans
Assermenté et signé par devant moi, ce 9 mai 1866.
R. MUNDER, notaire public.

Les Directeurs ont décrété, en faveur des actionnaires, un dividende de seize piastres et 65 cents par action. Le dit dividende sera payé au crédit du stock-holder.

Il est en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir de Lundi, 10 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les pertes des mers des navires et leurs pertes ou leurs cargaisons, et par l'incendie, aux taux courants de prime, et remboursera vingt pour cent aux personnes qui se sont assurées.

DIRECTEURS:

J. H. Elmer, E. F. Générès,
A. Coquille, R. W. Adams,
R. W. Adams, W. B. Kendall,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Saignoret, A. Gouhin,
Jno J. Adams, A. Bouquerel,
V. Burthe, J. Goldstein
mai 7 1865 R. Saby

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMEMENT aux ordres de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues	$629,611 50
Sur:—	
Primes d'incendie	$142,966 66
Primes de mer	31,343 42
Primes de rivière	24,272 43
	$198,582 51
En moins, primes non expirées	28,888 46
Primes remboursées	1,474 88 — 29,063 36
Primes nettes	$169,949 62
Perte payées sur:—	
Sur les risques d'incendie	$27,218 97
Sur les risques de mer	31,156 17
Sur les risques de rivière	16,740 72
	$75,115 86
Réassurance	8,748 42
Crème pour cent sur bourse	10,254 54
Taxes et Revenu intérieur	19,979 22
Frais, pertes et pertes intérêt de scrip, comptoir et intérêt sur moins	25,702 70 — 142,800 34
Montant des primes participant	$ 48,550 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Du pour primes en voie de perception	$ 61,694 10
Scrip pour primes	27,507 80
Prêts hypothécaires, bonds de fer	32,311 00
Prêts sur actions de banques	71,651 50
Prêts sur actions de Compagnie d'Assurance Mutuelle	72,522 00
Prêts sur actions	18,427 50
Prêts sur hypothèques	15,867 43
Prêts sur bons	20,948 12
Le susdit tableau est une exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 10 décembre 1865.
SAMUEL MEYERS,
Deuxième juge de paix
dans et pour la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer, à partir de 9 février prochain, un intérêt sur les certificats de scrip non payés; ils ont de plus décrété un dividende de vingt-cinq pour cent sur le montant des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'avril prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos A. Adams, Saml H. Kennedy,
C. T. Bouldoc, James J. Hagan,
Saml H. Newman, A. Duboin,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Newman Jackson, A. Orel,
A. Tessier, A. B. Keeling.

mai 7 1865

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

A TANT des hommes, par son Excellence le Gouverneur Wells, Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, l'honneur de vous informer qu'il a reçu des règlements de l'EXPOSITION qui doit y exposer des marchandises, des produits, &c., que leur demandent les renseignements possibles et les différentes dispositions des dites de destination, s'ils s'adressent à moi au Mechanics' Institute, 73 rue de la Chartres, de midi à 2 heures.

EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867

Aux Planteurs et autres de l'Etat de la Louisiane.

Le but d'Exposition pour l'Exposition universelle de Paris point de faciliter les relations des Etats-Unis, et l'avancement du pays de l'industrie à Paris étant maintenant chose sûre, nous devons compter sur l'Exposition comme sur un fait avéré. Après de nous qui connaissons les ressources des Etats-Unis en plusieurs agricoles, inconnues et ignorées, ne peut douter qu'il n'occupant une place prédominante dans notre Exposition. La preuve que cette opinion n'est pas bornée à ce côté-ci de l'Atlantique, c'est de l'espace déjà réservé aux Etats-Unis dans le palais de l'Industrie.

L'Etat de la Louisiane, à même sorti de l'état de guerre, et comme agent à peut seulement des bienfaits de la paix, abonde en à mines énergiques qui n'ont pas la moindre idée de notre en arrière des autres Etats dans le développement de leurs ressources.

L'Exposition offre une occasion extraordinaire de montrer au monde comme grandes sont les richesses agricoles de la Nlle de Mississippi, en produisant aux yeux des hommes intéressés de toutes nations, des échantillons de coton, de riz, de tabac, &c., &c., égales dans quelques parties du monde mais qu'inconnues à l'étranger.

Le développement de grandes ressources est tout aussi bien dans l'intérêt du négociant que du planteur. Répétons chez les nations étrangères la renommée de ces richesses, c'est faire sortir notre pays de l'oubli, c'est doux marché du même pas. Les avantages commerciaux de la Louisiane sont trop connus de nous tous pour que nous insistions.

Tous les commerçants et les planteurs savent que ce qui fait le plus bonde maintenant dans cet Etat, c'est le capital et le travail. Un changement récent dans notre économie intérieure nous a privés d'une grande portion de notre main-d'œuvre, et par conséquent notre capital aujourd'hui l'emploi d'un gros capital pour que nous puissions nous récupérer des pertes que nous causerait cette privation de travail manuel.

Nous nous trouvons donc naturellement à l'Europe pour avoir un capital et une économie. Nous ne pouvons mieux faire, pour inspirer confiance aux capitalistes et aux agents d'immigration, qu'en montrant ce que notre pays peut produire.

Les commissaires, entièrement versés dans la connaissance de cet et du climat de l'Etat, pouvant fournir toutes les statistiques nécessaires relatives à la quantité et à la qualité des recoltes, à la condition sanitaire du pays à la bonne situation des planteurs, à la facilité de leur exploitation, à l'avantage pécunier qu'on tirerait en un entreprenant d'autres, doivent, sur cette spécimens de produits que nous pouvons envoyer, commander une attention qui nous fera trouver abondant les documents dont nous avons besoin, surtout le capital et la main-d'œuvre.

Les produits envoyés comme échantillons ne peuvent, en aucune manière, être une perte pour l'expéditeur, d'abord, parce que le gouvernement les envoie gratis en France, ensuite parce que, et parce qu'il est probable que la Législature de cet Etat les enverra gratis d'ici à New-York, et que l'expéditeur, malgré ces avantages, en restera peu moins libre de disposer de ces échantillons après l'Exposition.

Les planteurs de la Louisiane sont respectueusement requis d'envoyer les spécimens de leurs produits pour l'exposition en indiquant d'une manière propre et convenable, et d'adresser aux commissaires dans cette ville, les notes sur l'espace qu'exige le transport et l'exposition de ces articles, et de communiquer avec eux librement pour chaque chose se rattachant à l'objet en vue.

Comme cette affaire est, en ce moment, d'importance vitale pour tout planteur et pour l'état, nous avons agrandi de considérable partie en vue, pour nous, tous habitant intéressés au retour et au progrès de notre ancienne prospérité, est respectueusement requis de compter avec un plein assuré à la vallée du Mississippi et à l'Etat de Louisiane, pour l'Exposition Universelle, en rapport avec leurs vastes ressources.

EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Commissaire à l'Exposition Universelle de Paris de 1867.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1866 août 1866

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus, d'épuisement de la nature, la compagnie de symptômes alarmants, parmi lesquels sont: faiblesse, indigestion, mémoire, vertige, douleurs, manque de vigueur, etc., etc., et les maladies du sang, des présentiments de malheurs, une insuffisance générale, facilement, l'urgence de se porter des jeunes de la vie.

Le soulagement que fait qu'elle est adaptée de la manière organique exige la nature des organes de la génération, et, en définitive, c'est l'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD. Il est en effet un remède spécifique, et, en outre, il est le Diurétique, il n'est rien de plus connu du monde.

L'Extrait Buide Buchu de Helmbold

N'est cédé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des avertissons indisposition, l'urétrite, la fièvre—enfin toutes les affections spéciales et les maladies des femmes, soit qu'elles aient résulté de leur nature, soit qu'elles aient résulté des excès de leurs imprudences, qu'elles aient agi en dur le dos lin.

L'Extrait Buide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à fond, toutes les graves maladies qui résultent d'une existence dérégler. Ce spécifique tropique, dans les cas de convalescence, les remèdes dangereux et dangereux ne coûtent sous les noms de copaba et cubèbe.

Servez-vous de l'Extrait Buide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes qui engagent de femmes et de hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienne qu'elle soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations décorce ou de lie.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y trouvent de suite ce qui convient.

Le tonique du système, que quelque lésion que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, en vaudra, son intelligence et son bien-être en ressentiront vite.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait Buide de Salsepareille, concentré,

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chronique que provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les dureurs et les fièvres des os, la tique, l'éléphantiasis de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les éryspèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement de Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent du impureté qui [illegible] dans le sang. Du moins le principe intérieur donne un bon de purification d'où—et pas qui existe.

L'Extrait de Salsepareille

DE HELMBOLD,

ni nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse toutes sources de douleurs, de souffrances et de maladies. Il y longtemps qu'on cherchait un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'expérience nous manque pour produire les certificats qui attestent les effets, les vertus de ce salsepareille, mais les malades qui l'ont essayé, d'un seul flacon, prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille quotidiennes sont plus d'efficacité que le SIROP DE DIGESTIVE DRINK, et une bouteille est égale à un gallon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux, dans les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis,

et voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le docteur Dr Physic, du Philadelphie.

Voir les observations faites par le docteur Dr Hosack, de New-York.

Voir les observations faites par le docteur Dr Physic, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir le Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal des chirurgiens.

Voir le plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594 Broadway, New York

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Pierre Pharaon et Jean Avoinl.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 27,157.—En vertu d'un ordre de saisie et vente rendu le 1er de septembre 1866, à mon adresse à l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, le 10 courant, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Rue Royale, entre celles du Conti et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des—

Le quart de AGLAIDE, estimable avec son [illegible] qu'elle se trouve aujourd'hui au Vieux Bassin, près de la rue des Magasins.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

août—9, 14, 21, 28, 30, 31.

J. C. Fulton vs. le steamer *Jonas Pierson*.—Le même contre le même steamer.

DEUXIEME COUR DE JUSTICE DE PAIX.—Paroisse d'Orléans.—Saisie No 25 et 1,79.—En vertu de deux ordres de Sort Saisie, à moi adressés par l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de Justice de Paix, je procéderai le samedi, 15 septembre 1866 samedi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, à la vente à publique de la propriété dont description suit, savoir:

Une portion de terre située au Bois de Boulogne, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'est compris entre les rues St André, ou Bayou de Live Oak, étant une portion de 100 pieds de la année B. Bergé, suivant plan dressé par Pierre Pilié, en avril 1846, et déposé au notaire de Wm Christy, alors notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1846, et les rues Bayou de Live Oak, et Live Oak.

Le dit terrain de 100 pieds de profondeur, en [illegible] de la rue St André, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et en ligne droite de la rue Live Oak.

Le susdit terrain est vendu avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

août—1, 10, 19 et 28 août

Jean Darcy, Samuel M. Todd, subrogé, vs le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur Fanny Pearson.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,799.—En vertu d'un ordre de Saisie-Arrêt rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-huit de septembre 1866, à 4 à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Rue Royale, entre celles du Conti et de la Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des—

Le bateau à vapeur FANNY PEARSON, [illegible] avec ses machines, ses mesures, [illegible] qu'elle se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, au pied de la rue Cedar.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

août—29—4 11 18 sept.

BERTRAND SALOY vs. CHARLES SILCERNEAU.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 12 140.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Conti et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des—

Une propriété dont description suit:

Une portion de terre située au Bois de Boulogne, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'est compris entre les rues St André, ou Bayou de Live Oak, étant une portion de 100 pieds de la année B. Bergé, suivant plan dressé par Pierre Pilié, en avril 1846, et déposé au notaire de Wm Christy, alors notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1846, et les rues Bayou de Live Oak, et Live Oak.

Le dit terrain de 100 pieds de profondeur, en [illegible] de la rue St André, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et en ligne droite de la rue Live Oak.

Le susdit terrain est vendu avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

août—1, 10, 19 et 28 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir:

Sur les risques d'incendie	$180,083 73
Sur les risques de mer	62,422 67
Sur les risques de rivière	42,016 87
	$305,163 7
Risques non expirés le 31 décembre 1864	39,799 [illegible]—344,072
A déduire.	
Risques non expirés le 31 décembre 1865	43,413 00
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64—46,757 64
Montant net des primes le 31 décembre 1865	$276,194 63
Perte payées dans la même période	
Sur les risques d'incendie	$34,710 02
Sur les risques de mer	36,201 45
	$90,349 40
En moins, primes remboursées	$ 3,808 65
Sur primes non expirées	31,680 00
	$35,488 65
Montant net des primes	$448,061 63
Perte payées par l'incendie	$46,345 64
Perte sur mer	151,356 92
Sur River Risks	26,929 40
Sur Marine Risks	31,102 54
Total pertes	$255,635 81
Taxes	32,561 17
Réassurance and profit loss	135,885 50
10 and 15 per cent return	70,489 76—1,049,165 26
Add Interest, less expenses	2,540 27
Net Profit	$431,056 50
Net earned premiums 31st May, 1866	$1,818,969 64
Less amount on which tax or fifteen per cent have been returned	827,955 00
Amount participating in profit	$990,154 64

The Company have the following assets:

Cash	$358,459 97
Real Estate	147,041 39
City Bonds	98,218 18
Gas Light Stock	5,000 00
Notes secured by mortgage	366,445 98
City notes secured by pledge	54,767 50
Bank Stocks	179,700 00
Bills receivable	118,127 44
Premium in course of collection	114,187 64
Scrips of Mutual Companies	45,988 00
Balance State Tax Scrip	1,000 00
Bank lower stean Cotton Press	6,000 00
Stock Vallette Dry Dock Company	4,875 00
	$1,904,000 30
Loss—Unclaimed interest due on scrips	$31,376 66
Interest payable July next on all outstanding scrips	54,169 38—85,547 04
Unearned premiums on 31st May, 1866	731,615 00
Net surplus	$1,086,898 26

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

BE it remembered that on this day, the 8th of January, 1866, before me, the undersigned, a Notary Public, in and for the parish aforesaid, personally appeared JOHN PEMBERTON, President, and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn, according to law, did depose and say that the above statement is true and correct, and a correct transcript from the books of the Company.

T. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 8th day of January, 1866.

P. CHAS. CUVELLIER, Notary Public.

The Board of Directors have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent, on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1865, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay, on and after the second Tuesday in July next, the holders due on Scrip issued for 1864 and six per cent. interest in common currency on all outstanding scrip of the Company.

DIRECTORS:

M. Dupasquier, John Pemberton, David McCord,
T. Rogers, Pierre Foulon, S. E. Kelf,
J. F. Cazaux, T. Tuyes, J. J. Fernandez
J. Morgan Hall, Chas. Rogers,

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866	
Sur les risques d'incendie	$808,164 60
Sur les risques de mer	471,103 02
Sur les risques de rivières	347,252 22
	$1,784,554 22
Total des primes	
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1866	$481,315
Primes remboursées	38,189 58
	$386,494 58
Montant net des primes le 31 mai 1866	$1,397,959 64
Perte payées pendant l'année	
Sur les risques d'incendie	$262,892 16
Sur les risques de rivières	288,428 10
Sur les risques de mer	351,522 33
	$903,833 61
Taxes	39,284 17
Réassurance, Profits	
Pertes	123,888 50
Remboursés, 10 et 15 pour 100	98,388 76
	$1,069,105 86
Intérêts, moins dépense	$328,966 23
	2,540 27
Bénéfice net	$331,506 50
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Propriété foncières	$1,000,000 00
Billets garantis par hypothèques	968,163 71
Billets garantis par nantissements	54,897 15
Actions de Banques	197,748 90
Primes en voie de perception	119,236 42
Effets à recevoir	119,197 44
Scrips à autres Compagnies mutuelles	43,399 00
Bons de l'Etat de la Louisiane	1,500 00
Actions de la Presse	5,100 00
Actions du Dry Dock Vallette	4,375 00
Actions de la Compagnie du Gaz	4,000 00
Bons de la ville	90,424 00
	$1,604,033 33
En moins:	
Intérêts dû et non réclamés	$21,376 66
Intérêts à payer au juillet	54,169 38
	$75,547 44
Scrip de 1864 payable en juillet	185,663 00
Primes non expirées le 31 mai 1866	231,315 00
	$492,525 44
Actif net	$1,111,508 31

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 8 juin 1866.

Je soussigné que le rang juin 1866, paraîtrait une page juge de paix dans et pour la dite paroisse, nommé, John Pemberton, président, et Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le bilanse est une copie exacte des livres de la [illegible]

JOHN PEMBERTON, Président.
F. FOURCHY, Secrétaire

Présenté et signé devant moi, ce 8 juin 1866.

PAUL N. COLLINS,
Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 8 juin 1866, a été résolu de décréter un dividende, savoir, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, à second lundi de juillet prochain, le BALANCE DU SIX pour cent sur les scrips de l'année 1864 et six pour cent d'intérêt, en billets colorants, sur tous les scrips non par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton, Ed. Dupasquier,
Pierre Foulon, David McCord,
Chs. Rogers, F. Maspero,
S. E. Kelf, J. Morgan Hall
J. J. Fernandez, L. F. Cazaux
M. Pulz, Spain—391

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir:

Sur les risques d'incendie	$180,083 73
Sur les risques de mer	62,422 67
Sur les risques de rivières	42,016 87
	$305,163 7
Risques non expirés le 31 décembre 1864	39,799 [illegible]—344,072
A déduire.	
Risques non expirés le 31 décembre 1865	43,413 00
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64—46,757 64
Montant net des primes le 31 décembre 1865	$276,194 63
Perte payées dans la même période	
Sur les risques d'incendie	$34,710 02
Sur les risques de mer	36,201 45
	$90,349 40
En moins, primes remboursées	$ 3,808 65
Sur primes non expirées	31,680 00
	$35,488 65
Montant net des primes	$448,061 63
Perte payées par l'incendie	$46,345 64
Perte sur mer	151,356 92
Sur River Risks	26,929 40
Sur Marine Risks	31,102 54
Total pertes	$255,635 81
Taxes	32,561 17
Réassurance and profit loss	135,885 50
10 and 15 per cent return	70,489 76—1,049,165 26
Add Interest, less expenses	2,540 27
Net Profit	$431,056 50
Net earned premiums 31st May, 1866	$1,818,969 64
Less amount on which tax or fifteen per cent have been returned	827,955 00
Amount participating in profit	$990,154